## RÉFECTION DE RC EN TRAVERSÉE

ROUTES CANTONALES EN TRAVERSÉE DE LOCALITÉ COORDINATION DE POOL DE SPÉCIALISTES



## SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Différents lieux

## **OBJECTIF DU MANDAT**

En novembre 2013, le Conseil d'Etat a levé le moratoire de gel des subventions datant de 10 ans. Il a institué un crédit d'aide à la rénovation des routes cantonales en traversée pour les communes de Fr. 40'000'000.- pour la période 2014-2020. Les demandes doivent être adressée à la DGMR – ER.

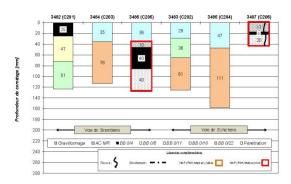
Conformément à la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE) et de l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB), les tronçons de route les plus fréquentés (TJM > 5000 mouvements) doivent faire l'objet d'un assainissement des bruits routiers.

En parallèle, le maître d'ouvrage (par principe une Municipalité) saisit généralement l'occasion de mener une réflexion globale sur l'état des infrastructures, la modération de trafic, le marquage – signalisation, l'éclairage public, du tronçon de route concerné.



Maîtres d'ouvrages :

Denens, Echandens, Vufflens-le-Château, Yens, Echichens, Monnaz, Saint-Saphorin, Colombier





## TRAVAUX RÉALISÉS

En réponse aux objectifs du projet et selon les nécessités, BBHN SA propose l'intervention de plusieurs spécialistes qui peuvent être mandatés en parallèle notamment :

- ➤ l'ingénieur acousticien (bruits routiers).
- l'ingénieur trafic (modération du trafic).
- ➢ le laboratoire d'essais routiers (analyse, dimensionnement de la fondation et des revêtements).
- ➤ le spécialiste éclairagiste (éclairage public).
- le paysagiste.

En appui au maître de l'ouvrage, BBHN SA coordonne et pilote les études parallèles (inventaire d'état des infrastructures, bruits routiers, modération de trafic, expertise de revêtement, étude lumino-technique). BBHN SA établit le projet d'ouvrage, les demandes d'autorisations et de subventions, les appels d'offres, la planification, la réalisation des travaux et l'achèvement - mise en service.





